

quatre-vingt-treize autres membres du GATT s'efforcent de réduire les obstacles au commerce international et de lancer une nouvelle phase de libéralisation des marchés mondiaux.

L'entente du 3 octobre 1987 constitue une étape majeure dans la mise en application d'un accord qui sera équitable et avantageux pour toutes les régions du Canada. Comme le déclarait le Premier ministre à la Chambre des communes le 5 octobre :

" Nous poursuivons notre destinée tout en faisant confiance à notre avenir, à notre pays et, avant tout, aux jeunes Canadiens. Nous avons tracé un programme destiné à rendre le Canada plus vigoureux, plus uni et plus prospère. Il ne s'agit pas là d'une voie, elle ne l'a jamais été et ne le sera jamais, réservée aux timorés, mais notre pays n'a pas été édifié par des faibles. C'est une voie réservée aux audacieux, aux novateurs et aux bâtisseurs d'empires auxquels on demande maintenant de prendre une décision énergique au nom d'un Canada fort, uni et prospère.

Avec ceux qui veulent suivre cette voie, nous partagerons l'intrépidité que manifestaient nos pionniers et nous espérons qu'on dira de nous tous, comme on l'a dit d'eux, que nous aurons fait notre apport pour améliorer la qualité de vie au Canada, notre pays bien-aimé."